

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

*SECRETARIAT : Jacques Molinari - 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 – Mel : gir.maralpin@wanadoo.fr – Internet : www.gir-maralpin.org*

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Hôtel de Roquelaure

245, boulevard Saint Germain

75700 PARIS

Notre réf. : CD.2011.07.22.MeedtlMinRequeteLgvOin

Objet : Aménagement du territoire Est-Paca - OIN Plaine du Var & LGV-Paca - Demande d'intervention des Services de l'État

Nice, le 22 juillet 2011

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur des questions relevant de l'aménagement du territoire de l'Est PACA, questions restées sans réponse à ce jour, et portant sur deux grandes opérations de portée nationale, voire internationale, à savoir le projet de LGV-Paca et la mise en œuvre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Plaine du Var.

Ces questions ne pouvaient être traitées dans le cadre de la Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes (DTA 06) [dont le décret d'approbation a été signé le 2 décembre 2003], ni dans le cadre de la LGV [décision du ministre le 29 juin 2009], ni dans celui de l'OIN [Le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var faisant suite au décret portant création définitive de l'OIN publié au Journal Officiel en mars 2008] étant noté que le schéma de territoire correspondant n'a pas encore été arrêté à ce jour.

Ces deux projets importants engagent l'avenir à long terme du département des Alpes-Maritimes, de la Principauté de Monaco, des régions italiennes limitrophes (sud-Piémont et Ligurie) ainsi que du territoire national.

Bien que ces deux programmes soient étroitement imbriqués, et se chevauchent même au débouché de la Vallée du Var (le projet de LGV-Paca traverse et structure le périmètre opérationnel de l'OIN Plaine du Var), ils n'ont pas fait l'objet d'une démarche commune d'aménagement du territoire.

De surcroît, la récente décision de l'État d'inclure, dans la future procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de la liaison ferroviaire, la section comprise entre Nice et la frontière italienne et son raccordement au réseau italien, introduit un élément nouveau dans la problématique de ces aménagements¹.

Cette extension du projet LGV au pays voisin dans la perspective de l'arc méditerranéen s'inscrit certes dans les objectifs annoncés de l'Opération d'aménagement de la vallée du Var, à savoir son "rôle d'axe de symétrie d'une métropole à positionnement international", mais n'a pas été prise en considération dans ses propres projets, au même titre que le projet de LGV-Paca n'a pu prendre en compte, à la mesure qu'il convient, les échanges internationaux et la desserte de la Principauté de Monaco.

Ce cadre nouveau appelle à une approche cohérente des deux grands programmes dans une perspective à plus long terme, et invite à la mise en œuvre conjointe des préconisations nouvelles en matière de développement durable, notamment relativement à la gestion de l'espace, à la localisation des équipements lourds, à l'économie des transports, à la logistique métropolitaine, à l'intermodalité, dans le même esprit et avec les mêmes moyens que la DTA des Alpes-Maritimes le fit, mais hors perspective de la Ligne nouvelle et de l'arc méditerranéen qui lui est assorti, et bien avant que ne fut lancé l'OIN.

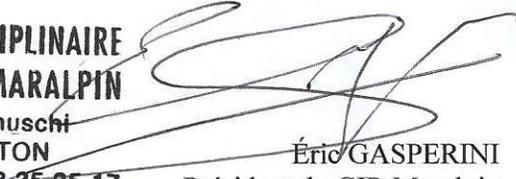
Le demande de débat public portant sur l'OIN qui vous a été soumise le 9 janvier dernier par un collectif d'associations, dont plusieurs nationales, pourrait être avantageusement élargie à l'ensemble d'une problématique qui nous semble devoir appeler une attention particulière de l'ensemble de vos services, notamment de ceux de la DATAR, quant à une mise en cohérence de ces projets.

Aussi, souhaitons-nous une intervention en ce sens de votre part.

Dans l'attente de la décision que vous voudrez bien prendre au sujet de notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de notre plus haute considération

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE
DE REFLEXION MARALPIN**

49, Avenue Cernuschi
F - 06500 MENTON
Tél. / Fax 33.04.93.35.35.17



Eric GASPÉRINI
Président du GIR Maralpin

Copie : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)

¹ "Madame la ministre de l'Écologie, de l'Environnement, du Développement durable, des Transports et du Logement, a répondu favorablement à la demande des élus niçois de prise en compte de la section Nice-Vintimille dans la déclaration d'utilité publique prévue en 2014" [Communiqué de presse commun à Nice Côte d'Azur et au Conseil général 06 en date du 21 janvier 2011]

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Le chef adjoint de cabinet de la ministre

Paris, le 27 JUL. 2011

N/Réf. : CDAPN/A11022753-D11017198

G.I.R. MARALPIN
Reçu le : 29.07.2011
Répondu le :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu faire part à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, de votre souhait que le projet de LGV-PACA et la mise en oeuvre de l'Opération d'intérêt national Plaine du Var soient mis en cohérence par les services de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

La ministre a pris connaissance de votre correspondance avec intérêt et vous en remercie.

Cependant, vos préoccupations relevant plus particulièrement des attributions du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, votre requête a été transmise à M. Bruno LE MAIRE, qui ne manquera pas de vous tenir directement informé des suites qui lui seront réservées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Pierre BONIS

Monsieur Éric GASPERINI
Président du Groupe Interdisciplinaire de Réflexion
sur les Traversées Sud-Alpines et l'Aménagement du Territoire Maralpin
49, avenue Cernuschi
06500 MENTON